

Transmis en Préfecture le :

N° Identifiant : 026-212600589-

-2022-243-DC-SCP-AU

Publié du

au

**DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
VILLE DE
BOURG-LÈS-VALENCE**

**DÉCISION DU MAIRE
2022-243-DC-SCP**

Le Maire de BOURG-LÈS-VALENCE,

Vu les dispositions de l'article L.2122-22 4° du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadre et leurs marchés subséquents, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quels qu'en soient l'objet, le mode de passation ou le montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées.

CONSIDÉRANT que la commune a pour projet de faire procéder à l' AMÉNAGEMENT D'UN SANITAIRE PMR SUR LE PARC GIRODET,

CONSIDÉRANT qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 28/10/2022 sur le profil acheteur de la Ville de Bourg-lès-Valence, imposant comme date limite de remise des offres le 16/11/2022,

CONSIDÉRANT que cette consultation concerne la fourniture et la pose d'un bloc sanitaire préfabriqué, les travaux de fondation et raccordement seront attribués par l'intermédiaire d'une consultation séparée,

CONSIDÉRANT qu'ont été reçues les propositions suivantes : SAGELEC (44150 Ancenis), MPS TOILETTES AUTOMATIQUES (40230 Josse), TOILITECH (05230 Chorges), PROYECTOS E INSTALACION DE MATERIAL URBANO (33701 Merignac),

CONSIDÉRANT qu'après examen des différentes propositions, et en application des critères de jugement définis dans le règlement de la consultation, l'offre suivante apparaît économiquement la plus avantageuse : TOILITECH (05230 Chorges).

DÉCIDE

Article 1 : de conclure un marché en procédure adaptée pour la fourniture et la pose d'un bloc sanitaire préfabriqué de l'opération d' AMÉNAGEMENT D'UN SANITAIRE PMR SUR LE PARC GIRODET, avec :

TOILITECH

ZA La Grande île Sud

05230 CHORGES

pour un montant de 50 400,00 € HT soit 60 480,00 € TTC.

Article 2 : Les voies et délais de recours sont les suivants :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Transmis en Préfecture le :
N° Identifiant : 026-212600589- -2022-243-DC-SCP-AU
Publié du au

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

Fait à Bourg-lès-Valence le 23 DEC. 2022
Le Maire

Marlène MOURIER

